



Disraeli

# AVIS DE PROMULGATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

**AVIS DE PROMULGATION est donné de ce qui suit :**

Le 10 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Disraeli a adopté le Règlement numéro 741 amendant le Règlement de zonage numéro 641.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 15 septembre 2026.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 15<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2026.**

  
\_\_\_\_\_  
Kim Côté  
Directrice générale et greffière

---

## ***Certificat de publication***

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Kim Côté  
Directrice générale et greffière